

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 30 septembre 2020**

Communication n° 33/09.2020

Objet: gare de Saint-Prex

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'étude de planification, pilotée conjointement par l'ARCAM et la DGMR, a identifié un besoin de places de parc couvertes et sécurisées pour vélos (bike + rail, B+R), de l'ordre de 80 à 100 places, ainsi que 20 places pour les voitures. Ces infrastructures à la gare de Saint-Prex répondent au cadre d'application de la stratégie cantonale des interfaces de transports de voyageurs. Ainsi, ce projet pourra obtenir une participation financière de l'Etat, tant pour les études que pour la réalisation des travaux.

Une étude va être lancée, conjointement avec le Canton, pour déterminer les emplacements appropriés. En effet, le manque de places à proximité de la gare est une contrainte importante. Des contacts sont également en cours avec les projeteurs du futur quartier au Sud de la gare.

Par ailleurs, le projet de mise en conformité de l'accès aux trains, conformément à la LHand se poursuit, selon le planning présenté par les CFF en décembre 2018. Les travaux consistent en:

- Réalisation d'une nouvelle rampe d'accès au sous-voie avec une pente plus faible que sur la rampe existante;
- Création d'une rampe d'accès aux quais n^{os} 2 et 3 en lieu et place de l'escalier existant;
- Détournement des infrastructures souterraines;
- Remplacement des marquises;
- Rehaussement des quais de 55 cm, afin de supprimer les marches pour accéder aux wagon;
- Marquage de lignes de sécurités sur les quais.

Les plans y relatifs devraient être mis à l'enquête publique entre mars-avril 2021 et octobre 2022. Les travaux débuteront à partir de janvier 2023 et juillet 2024.

Des travaux de réfection de voies sont planifiés au mois de janvier-février 2021 dans le secteur du Chemin de Mont-de-Fourches. Une autre intervention est planifiée au mois de janvier 2022 dans le secteur de raccordement Vetropack.

La situation spéciale 2020 a fortement déstabilisé la planification des CFF. Les dates ci-dessus ici sont encore susceptibles de changer.

La Municipalité

Saint-Prex, le 30 septembre 2020/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Daniel Mosini, Syndic, au 079 446 34 35